

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 1er octobre 2013

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - F. LE SOURD - M. KUNG - E. BLONDET - JP. DUVAUX
C. FRAMMERY - S. RANGOD (Adjoint) - A. BOYER
JF. PATRIARCA - H. PINIER - F. PHILIPPON - D. FLOCH
I. PEZZONI - S. VEYRAT - S. RAVOT - A. GONZALEZ
JC. CHARLIER - E. IMOBERSTEG - B. CHAUVET - F. GUITTON

Absents excusés : E. MALAVALLON, Adjoint (procuration à F. LE SOURD)
D. TSHITUNGI - C. SAINTE-CROIX - N. DONGOIS - J. PILS
(procuration à S. VEYRAT) - C. FLEUTRE (procuration à
JP. DUVAUX) - P. BARMETTLER (procuration à F. GUITTON)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 03/09/2013
- COMPTES RENDUS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- PROJET STRATEGIQUE DEVELOPPEMENT FERNEY-VOLTAIRE / GRAND SACONNEX : APPROBATION STATUTS ET ADHESION SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
- FINANCES :
 - A. LOGEMENTS AIDES POSTE HABITAT RHONE-ALPES : GARANTIE D'EMPRUNTS ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS COLLECTIFS PLUS
 - B. LOGEMENTS AIDES POSTE HABITAT RHONE-ALPES : GARANTIE D'EMPRUNTS ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS COLLECTIFS PLAI
- RENFORCEMENT ET RECALIBRAGE ROUTE DU MAROC : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION FONDS DE CONCOURS CCPG/COMMUNE
- APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 5 PLU
- OCCUPATION SOUS-SOL MAIRIE : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET CONVENTION FRANCE TELECOM
- AMENAGEMENT CHEMIN DES HAUTINS : PLANS DE FINANCEMENT APS
- REALISATION TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE : AVENANT 1 MARCHE BERLIOZ
- PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
 - A. AJUSTEMENT TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL CANTINES ET CREATION DE DEUX POSTES DE SURVEILLANTS
 - B. AJUSTEMENT TEMPS DE TRAVAIL SURVEILLANCE CANTINE ET ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

- C. CREATION D'UN POSTE D'INTERVENANT EXTERIEUR NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES
- D. CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET
- E. MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL AGENT D'ACCUEIL ET DE SECRETARIAT DIRECTION URBANISME
- REMBOURSEMENT MME FRANCO SOPHIE : ACHAT MATERIEL POUR ATELIER « CHINOIS »
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES VERBAL DU 03/09/2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Commission Urbanisme du 26/09/2013 (E. BLONDET)

E. BLONDET informe que les 12 déclarations préalables présentées ont reçu un avis favorable. Elle précise que 2 d'entre elles, déposées par ERDF, relèvent de la compétence de l'Etat.

Sur les 5 permis de construire examinés, 4 ont reçu un avis favorable :

- aménagement d'un garage en pièce habitable, avec construction d'un nouveau garage et pose d'un portail ;
- un ensemble de 48 logements dont 12 sociaux à Moëns, projet présenté lors de la commission extraordinaire du 26/04/2013 ;
- un bâtiment modulaire pour des bureaux au CERN ;
- un bâtiment administratif et scientifique du CERN, les permis de ces 2 derniers étant de la compétence de l'Etat.

Un permis concernant la construction d'une villa sera revu en commission après prise de contact avec l'architecte afin de demander un meilleur document d'insertion dans le paysage et des précisions quant aux coloris de façades.

Un permis de construire modificatif et un certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'une maison d'habitation ont également reçu un avis favorable.

Prochaine commission le 31/10/2013 à 18h.

E. BLONDET informe de l'invitation de M. LAVIGNE, de la société SLC, pour une visite de l'opération le Belfontaine, route de la Fontaine, le 17/10/2013 à 17h.

b) Commission Développement durable - Travaux du 24/09/2013 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX énumère les dossiers étudiés :

- travaux terrain de foot en gazon synthétique : en cours de finition, avec la pose des barrières et garde-corps ;
- réception des travaux du cimetière ;
- rond-point des anneaux avec construction d'un passage accessible pour les piétons ;
- route de Mategnin : les travaux ont repris suite réception des bordures type ville de Genève ;
- accessibilité de l'église et modification de l'entrée ;
- nouveaux stores à l'école maternelle des Grands Chênes et mise en place de deux panneaux d'affichage ;

- déplacement de la sculpture dans le parc du château, près de l'étang ;
- pose d'un sol souple à l'école de la Bretonnière pour la pratique de la capoeira et installation d'espaces pour le jardinage ;
- agrandissement de la salle Gaston Laverrière : nouveaux plans afin de s'adapter à la réalité du terrain ;
- avenant n° 1 à la convention entre la CCPG et la commune, concernant le renforcement et le recalibrage de la route du Maroc qui fera l'objet d'une délibération lors de ce conseil ;
- visite de la commission de sécurité du vendredi 13 septembre 2013 à l'école des Grands Chênes.

c) Culture - Communication (F. LE SOURD)

F. LE SOURD dresse le bilan des différentes manifestations passées et informe de celles à venir.

- Journées du patrimoine :
 - Le samedi, le car pour le concert à Ambronay était plein. Ce concert, retransmis sur France Musique, a rencontré un franc succès, les participants ont été enchantés de pouvoir y participer et d'avoir pu profiter du transport en car.
 - Le dimanche, les clowns ont animé les visites de la Mairie pour une quarantaine de personnes. Cet évènement a été l'occasion de mettre en valeur les locaux. Les siestes sifflées ont également été très appréciées. Un quizz sur le nom des habitants de Prévessin-Moëns a été largement distribué. Certaines propositions pourraient être soumises aux archives départementales. Cependant, il est probable que soit gardée l'appellation « les habitants de Prévessin-Moëns ».
 - L'apéritif avec les nouveaux habitants a attiré de nombreuses familles, satisfaites de leur installation dans la commune et qui ont trouvé cette rencontre avec les élus très positive.
- Visite personnalisée du CERN pour les élus : pourrait avoir lieu le 9 octobre de 17h15 à 19h pour 12 personnes. F. LE SOURD fait le point avec les participants et enverra un mail de confirmation.
- Samedi 12 octobre «le jour de la nuit» : différentes animations sont proposées (atelier pour apprendre à faire du feu, balade contée et atelier d'écriture). F. LE SOURD indique que les ateliers ont été rapidement complets et que des séances supplémentaires ont été rajoutées. Elle rappelle que ces animations avaient déjà eu lieu l'année dernière et avaient rencontré un franc succès, ne serait-ce que par les balades dans le parc du château simplement éclairé par la lumière d'une lampe de poche.

Prochaine commission information-communication le 17/10/2013.

d) Commission Vie associative des 10 et 12/09/2013 (C. FRAMMERY)

C. FRAMMERY explique que le 10/09, a eu lieu la commission avec les élus, au cours de laquelle ont été abordées les difficultés rencontrées lors de la location des salles municipales : tarifs, règlement, nettoyage.... Elle rappelle qu'il est préférable que les élus ne s'engagent pas directement sur la location d'une salle mais orientent les administrés vers le service concerné.

Elle poursuit en indiquant que le 12/09, a eu lieu la commission avec les associations afin d'expliquer les décisions prises pour l'utilisation des salles, les différents tarifs, l'organisation du nettoyage et la proposition de photos avant et après utilisation afin de régler les éventuels litiges quant aux dégâts qui peuvent être occasionnés.

Elle informe des prochaines manifestations :

- week-end des 5 et 6/10/2013 : le « P'tit Bazar » fait son « bazar » ;
- week-end des 12 et 13/10/2013 : les « Ludidarx » avec de nombreux jeux et activités à la salle Gaston Laverrière ;
- dimanche 24/11/2013 : marché de Noël, avec la décision de changer d'entreprise de restauration d'une année sur l'autre ;
- week-end des 7 et 8/12/2013 : Téléthon. Ces dernières années la commune était très engagée dans l'organisation de cet événement, notamment au niveau du personnel mis à disposition. Il a été demandé aux associations de prendre en charge une grande partie de la communication et de s'impliquer dans l'organisation, la commune restant à leur disposition, entre autres, pour le prêt de matériel et la diffusion de flyers. Toute manifestation organisée à cette occasion sera la bienvenue et recevra le soutien de la commune.

Prochaine commission vie associative : le 02/10/2013.

e) Scolaire (S RANGOD)

S. RANGOD informe des principales réunions auxquelles il a participé :

- Le 05/09, commission scolaire du SIVOM : 373 élèves fréquentent l'école intercommunale, répartis en 15 classes, soit une moyenne de 25 élèves par classe, dont 1/3 d'enfants résidant sur la commune de Prévessin-Moëns.

Les principaux problèmes rencontrés en ce début d'année sont liés aux nouveaux rythmes scolaires et aux difficultés de recrutement pour trouver un nombre suffisant d'animateurs pour les activités péri-éducatives.

S. RANGOD indique que lors de cette réunion, il a été élu membre de la commission scolaire du SIVOM.

- Les 16 et 30/09, commission au SIVOM concernant la construction d'un centre de loisirs pour l'accueil de 60 enfants : il précise que le coût prévisionnel est de 735 000 € HT et que la livraison est prévue en juin 2014 avec une ouverture à la rentrée scolaire 2014. Il ajoute que ce centre de loisirs permettra également d'accueillir les activités péri-éducatives.
- Le 18/09, réunion avec le SIVOM concernant les rythmes scolaires : les possibilités d'aide à apporter au SIVOM ont été étudiées. La commune ne pourra pas mettre d'animateurs à sa disposition, cependant elle fournira une aide logistique.
- Le 19/09, point intermédiaire relatif à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles de Prévessin-Moëns.
- Le 24/09, conseil d'administration collège Le Joran : 1^{er} bilan de la rentrée scolaire avec 485 élèves fréquentant l'établissement (très légère baisse par rapport à l'année précédente).
- Le 26/09 : les circuits de bus de l'école des Grands Chênes ont été légèrement modifiés, afin de faire face à la fréquentation en hausse de cette année. Un arrêt du circuit 1 a été transféré sur le circuit 2.
- Le 30/09, 3^{ème} comité de pilotage des nouveaux rythmes scolaires en présence des directrices des écoles, directeurs des centres de loisirs, représentants des parents d'élèves, coordinatrice « rythmes scolaires ».... De manière générale, le comité de pilotage a dressé un 1^{er} bilan positif. Le choix d'un horaire de 2 fois 1h30 d'activités par semaine facilite l'organisation. Environ 82 % des enfants participent chaque soir aux activités péri-éducatives.
Le Projet Educatif Territorial (PEDT), en cours de rédaction, a été présenté, ainsi que les modalités d'évaluation (des questionnaires de satisfaction seront envoyés prochainement aux familles, aux enseignants et aux intervenants).

Prochaine commission scolaire le 03/10/2013.

f) CCAS du 05/09/2013 (M. KUNG)

M. KUNG informe des points inscrits à l'ordre du jour :

- examen de 4 demandes d'aide ;
- réflexion sur les jardins familiaux ;
- repas de Noël des Aînés : l'animateur musique a été sélectionné ;
- le 13/10/2013 : vente de brioches par l'ADAPEI, au profit des personnes handicapées ;
- le 24/10/2013 : loto des Aînés à la salle G. Laverrière, qui réunit en principe une cinquantaine de personnes.

g) Commission Personnel du 18/09/2013 (M. KUNG)

M. KUNG informe que plusieurs modifications de postes, suite à la rentrée scolaire, ont été étudiées et sont inscrites à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

h) CCPG des 21 et 26/09/2013 (G. MAURIN)

G. MAURIN informe qu'une réunion exceptionnelle de la CCPG a eu lieu le 21/09 afin d'étudier le projet de révision de ses statuts. Il indique que plusieurs points ont fait l'objet de débats, notamment ceux relatifs à l'économie touristique de montagne, la question de la commune de Ferney-Voltaire sur l'organisation des transports publics (il a été décidé, à la majorité, de laisser la responsabilité des transports publics à la charge du département), ou encore le PLUI.

Il indique, que suite aux différents débats et après vote du conseil communautaire, le projet de statuts présenté a été approuvé.

Il termine en informant que lors de sa réunion du 26/09, le conseil communautaire a étudié, entre autres, les points suivants : agenda 21, corridors biologiques, tarifs des ordures ménagères....

i) SIVOM du 18/09/2013 (S. RANGOD)

M. RANGOD détaille les points abordés :

- modification de la composition de la commission du SIVOM ;
- remboursement exceptionnel de frais de cantine ;
- modification du tableau des effectifs ;
- informations sur la rentrée scolaire ;
- projet d'ALSH ;
- autorisation d'étude pour la création d'une nouvelle halle des sports, les équipements du territoire ne pouvant plus répondre aux demandes. L'étude des besoins repose sur 5 propositions : la réhabilitation de la halle de tennis de Prévessin-Moëns, la création d'une salle dans l'enceinte de la cité scolaire internationale, la création d'une salle en lien avec le PSD, l'agrandissement du COSEC, ou une solution mixte ;
- décisions modificatives budgétaires ;
- compte rendu des travaux sur le groupe scolaire intercommunal et le restaurant scolaire ;
- projet de maison de santé pluridisciplinaire.

5. PROJET STRATEGIQUE DEVELOPPEMENT FERNEY-VOLTAIRE / GRAND SACONNEX : APPROBATION STATUTS ET ADHESION SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) :

G. MAURIN rappelle que la commune, si elle souhaite adhérer à la SPL, doit se prononcer sur les statuts de celle-ci et sur la souscription au capital social à hauteur de 12 500 €. Le conseil municipal devra ensuite désigner un représentant pour le conseil d'administration et un pour le comité de contrôle.

Il indique que le conseil d'administration est composé uniquement d'élus des collectivités actionnaires. Le nombre de sièges dont dispose chaque actionnaire devant être proportionnel au capital qu'il détient, il sera composé de 18 membres dont 12 représentants de la CCPG et d'un membre par commune actionnaire, désigné par le conseil municipal.

Le comité de contrôle est composé quant à lui des représentants des collectivités territoriales actionnaires. L'actionnaire majoritaire dispose au sein de celui-ci de la moitié des sièges plus un. Chaque autre actionnaire dispose d'un siège au comité de contrôle.

Le Maire précise, que la SPL, est un « outil », qui permet la mise en commun de moyens pour gérer un grand territoire et des équipements d'envergure. Il rappelle qu'à la différence des Sociétés d'Economies Mixtes (SEM), une société publique locale est composée exclusivement de personnes publiques.

Il indique enfin que l'adhésion à la SPL est inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine session du Conseil Général, afin que les élus se positionnent sur l'adhésion ou non du Conseil Général à cette structure.

G. MAURIN précise, concernant la ZAC, que 135 millions d'euros de travaux seront financés par la vente des droits à construire, que le surplus dégagé permettra de réaliser un certain nombre d'équipements publics (écoles, crèches...) et de commencer l'aménagement de la zone de la Poterie. Il précise que le Maire de Ferney-Voltaire souhaite limiter la construction, sur 20 ans, à raison de 120 logements par an, et ajoute que le rythme sera certainement plus accéléré afin de pouvoir financer les travaux sans avoir recours à l'emprunt.

Le Maire propose au conseil de délibérer afin :

- d'approuver les statuts de la SPL, tels que présentés ;
- de souscrire au capital de la SPL dénommée Territoire d'Innovation aux conditions définies dans les statuts ;
- de verser la somme de 12 500 € sur le compte de la SPL au titre du versement au capital ;
- de désigner un représentant de la commune pour siéger au conseil d'administration de la SPL ; il précise que les candidats seront nommés jusqu'en mars 2014 et propose sa candidature ;
- de désigner un représentant de la commune pour siéger au comité de contrôle de la SPL et propose la candidature de G. MAURIN ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer tous actes utiles.

Délibération : 24 voix pour et une abstention (E. MALAVALLON).

Sont désignés : JP LAURENSEN, membre du conseil d'administration et G. MAURIN membre du comité de contrôle.

6. FINANCES

A. LOGEMENTS AIDES POSTE HABITAT RHONE-ALPES : GARANTIE D'EMPRUNTS ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS COLLECTIFS PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)

Le Maire explique qu'il s'agit, pour Poste Habitat Rhône-Alpes, de financer l'acquisition de 10 logements sociaux collectifs situés Résidence Pré-Bois, chemin des Perrières à Prévessin-Moëns, par un 1^{er} prêt PLUS (financement de la charge foncière) d'un montant de 457 425 € et un 2^{ème} prêt PLUS (financement du bâti) d'un montant de 724 504 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il précise que Poste Habitat Rhône-Alpes est un nouvel organisme national, qui a reçu l'agrément du Conseil Général, lui permettant ainsi de recevoir des subventions.

Il propose au conseil de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer les conventions accordant la garantie de la commune dans le cadre de ces prêts.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

B. LOGEMENTS AIDES POSTE HABITAT RHONE-ALPES : GARANTIE D'EMPRUNTS ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS COLLECTIFS PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)

Le Maire explique que Poste Habitat Rhône-Alpes souhaite également contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations deux emprunts PLAI, afin de financer l'acquisition de 4 logements sociaux collectifs situés Résidence Pré-Bois, chemin des Perrières à Prévessin-Moëns. Le 1^{er} prêt PLAI (foncier) est d'un montant de 139 516 €, le 2^{ème} prêt PLAI (bâti) d'un montant de 209 101 €.

Il propose de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer les conventions accordant la garantie de la commune dans le cadre de ces prêts.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

7. RENFORCEMENT ET RECALIBRAGE ROUTE DU MAROC : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION FONDS DE CONCOURS CCPG/COMMUNE

Le Maire rappelle que par délibération n° 35 du 6 avril 2010, le conseil municipal l'a autorisé à signer une convention de fonds de concours entre la CCPG et la commune. Cette convention prévoit le versement, par la CCPG d'une participation de 75 % du montant des travaux de renforcement et recalibrage de la route du Maroc, plafonnée à 300 000 €. Ce versement devait se faire à l'issue des travaux.

Or, les travaux, débutés en 2010, sont maintenant interrompus dans l'attente de l'enfouissement des réseaux électriques par les entreprises ERDF et RTE et, par conséquent, le fonds de concours n'a pu être versé. Il rappelle à ce titre qu'un grand nombre de projets routiers sont en statu quo car ERDF doit refaire les réseaux sur l'ensemble du territoire de la commune.

Il propose, d'un commun accord avec la CCPG, de passer un avenant à la convention modifiant les conditions de versement du fonds de concours, à savoir :

- 1^{er} acompte de 150 000 €, sur présentation des factures acquittées par la commune, à hauteur d'au moins 50 % des travaux ;
- solde à l'issue des travaux sur présentation des décomptes et factures s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

8. APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 5 PLU

Le Maire explique que cette modification concerne le secteur du centre de Moëns, au niveau des anciens vergers. Il rappelle que par délibération du 4 juin 2013, le conseil municipal a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de cette modification simplifiée, portant sur la modification des conditions d'ouverture à l'urbanisation de la zone U*, lieu-dit Moëns Village.

Il précise qu'aucune remarque n'a été inscrite dans le registre mis à disposition du public. Il propose d'approuver, par délibération, la modification simplifiée n° 5 du PLU, telle que résumée ci-dessous :

Evolutions apportées :

- au plan de zonage : transformer « U* » en « U' » ;
- au niveau du règlement de la zone U, ajout à l'article 2 « Conditions d'ouverture à l'urbanisation » :

« Le secteur identifié par un prime ('), au règlement et au document graphique du PLU, ne peut être ouvert à l'urbanisation que par tranches fonctionnelles.
Il n'est pas fixé de surface minimum pour les tranches fonctionnelles.
Toutefois, leur superficie, leur localisation, leur configuration, leur aménagement et leur desserte par les réseaux divers projetés doivent permettre à l'autorité compétente en matière de délivrance d'autorisation d'urbanisme d'évaluer si l'opération envisagée est de nature à ne pas compromettre la poursuite du développement et de l'aménagement cohérents du solde de la zone considérée. »

Délibération : vote oui à l'unanimité.

9. OCCUPATION SOUS-SOL MAIRIE : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET CONVENTION FRANCE TELECOM

Le Maire rappelle que France Télécom occupe, sans titre ni convention, depuis plus de 20 ans, un local d'environ 10 m² situé au sous-sol de la Mairie pour l'exploitation de son central téléphonique.

Suite aux négociations menées avec France Télécom et afin de régulariser cette situation, il propose d'approuver :

- un protocole transactionnel prévoyant le versement d'une somme forfaitaire de 4 000 € pour solde de tout compte, correspondant à l'occupation des locaux, de l'année 2009 à la date de signature dudit document ;
- une convention d'occupation du domaine public définissant les conditions d'occupation du local moyennant une redevance annuelle de 800 €. La présente convention est conclue pour une période d'une année et pourra être renouvelée suivant l'accord exprès des parties. Cette convention précise également les modalités de dénonciation anticipée prévue dans le cas de déménagements des équipements après un préavis d'un mois et de souscription, par France Télécom de toutes assurances nécessaires à couvrir les différents risques liés à l'exploitation de tels équipements.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

10. AMENAGEMENT CHEMIN DES HAUTINS : PLANS DE FINANCEMENT APS

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin des Hautins (création d'un trottoir), la commune a sollicité le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour l'amélioration esthétique des réseaux (enfouissement des réseaux télécom, électricité, éventuellement fibre optique).

Un appel d'offres sera lancé prochainement et, à cet effet, le syndicat demande l'approbation des plans de financement prévisionnel par la commune avant de lancer les études détaillées de l'opération.

Le montant estimatif est de 69 000 € TTC dont une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune de 46 191 € TTC (estimation SIEA).

Le Maire précise que le SIEA ne prendra pas en charge l'éclairage public et propose d'approuver les plans de financement et de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à les signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

11. REALISATION TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE : AVENANT 1 MARCHE BERLIOZ

Le Maire explique que dans le cadre des travaux du terrain de foot synthétique, des modifications ont été apportées en cours de chantier en partie dues aux intempéries (purge du terrain, réseau de drainage...) et nécessitent, conformément aux dispositions légales en vigueur, qu'un avenant au marché de travaux soit établi.

Il présente le volet financier de cet avenant :

- montant du marché initial : 639 186.51 € HT
- nouveau montant du marché : 686 462.88 € HT

- montant de l'avenant n° 1 : 47 276.37 € HT.

Cet avenant, induisant un dépassement de plus de 5 % du marché initial, a été approuvé par la commission d'ouverture et d'analyse des offres du 1^{er} octobre 2013.

Il rappelle que les crédits supplémentaires ont été provisionnés dans les décisions modificatives 2 et 3 du budget 2013 et propose de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

12. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

M. KUNG explique que sur avis favorable de la commission Personnel du 18/09/2013 et du comité technique du 27/09/2013, des modifications au tableau des emplois permanents sont proposées comme suit :

A. AJUSTEMENT TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL CANTINES ET CREATION DE DEUX POSTES DE SURVEILLANTS

L'accroissement continu des effectifs en cantine à la rentrée scolaire 2013 (+ 5 % à la Bretonnière et + 8 % aux Grands Chênes) oblige à augmenter, de l'ordre de 30 minutes par jour, le temps de travail de trois agents de cantine et à créer deux postes supplémentaires de surveillants cantine, à raison de 6h30 / semaine, afin d'assurer, dans des conditions de sécurité optimisée, l'encadrement des enfants.

M. KUNG précise que sur ces deux postes, un sera pourvu immédiatement et l'autre mis en réserve.

Le Maire ajoute que le 2^{ème} poste est mis en réserve en prévision de l'augmentation constante des effectifs en cantine. En moyenne 55 % des enfants fréquentent la cantine aujourd'hui.

B. AJUSTEMENT TEMPS DE TRAVAIL SURVEILLANCE CANTINE ET ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

M. KUNG indique qu'après les 1^{ères} semaines d'expérimentation des nouveaux rythmes scolaires, il convient d'ajuster le temps de travail de deux postes de surveillance cantine et activités péri-éducatives afin que les agents concernés puissent intervenir quatre jours par semaine dans les écoles au lieu de deux initialement prévus :

- un poste passera de 9h par semaine à 11h,
- un poste passera de 9h par semaine à 13h.

C. CREATION D'UN POSTE D'INTERVENANT EXTERIEUR

M. KUNG explique que pour l'année scolaire 2013/2014, une enseignante propose une activité « yoga » aux enfants de l'école des Grands Chênes, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, à hauteur d'une séance d'1h30 par semaine.

Afin de rémunérer cette enseignante, il convient de créer un poste d'intervenant « activité sportive », à raison d'1h30 par semaine minimum, avec possibilité pour le Maire d'augmenter le nombre d'heures en fonction des besoins.

Cette création permet, pour cette année scolaire, de régulariser son intervention et d'avoir pour les prochaines années un poste disponible pour une activité péri-éducative.

L'intervenante sera rémunérée directement par la collectivité, selon le barème fixé par l'Education Nationale, soit 24.28 €/heure.

M. KUNG précise également que l'intervenante FLE, dont le poste est déjà inscrit au tableau des emplois de la collectivité, est rémunérée sur le même barème.

D. CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET

M. KUNG explique que l'agrandissement de certains bâtiments communaux (mairie, écoles notamment), l'utilisation accrue des salles municipales et la réduction du temps laissé aux ATSEM pour le nettoyage des écoles (le mercredi matin est désormais scolarisé) conduisent la collectivité à proposer la création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet, sur la base de 13h par semaine annualisées.

E. MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL AGENT D'ACCUEIL ET DE SECRETARIAT DIRECTION URBANISME

M. KUNG précise que l'accroissement des dossiers gérés par la direction urbanisme nécessite d'augmenter le temps de travail de l'agent en charge de la mission accueil et secrétariat.

Cette augmentation permettra notamment de réduire les heures supplémentaires dans cette direction et de mettre fin au renfort apporté par l'assistante culture/communication, dont les heures seront redéployées vers son service d'affectation.

Il convient par conséquent de supprimer l'emploi actuel à 30h par semaine et de créer un nouvel emploi à 35h par semaine.

Le Maire précise que le poste fonctionne déjà à 35h par le biais des heures supplémentaires.

Il propose au conseil de délibérer afin d'intégrer, à compter du 01/10/2013, l'ensemble de ces modifications dans le tableau des emplois permanents de la collectivité.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

13. REMBOURSEMENT MME FRANCO SOPHIE - ACHAT MATERIEL POUR ATELIER « CHINOIS »

Le Maire explique que Mme FRANCO anime quatre fois par semaine un atelier d'initiation au chinois et à la culture chinoise dans les écoles de la Bretonnière et des Grands Chênes, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Il précise qu'afin de proposer du matériel adapté aux enfants, Mme FRANCO a acheté exceptionnellement des fournitures de calligraphie et des manuels pédagogiques directement chez un fournisseur en Chine, pour un montant total de 180,10 € TTC et propose d'en effectuer le remboursement à l'intéressée.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

14. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS RECUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : non-exercice DPU sur les ventes :

BIEN			DATE DE LA SIGNATURE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	
Terrain bâti	Section BC n° 55, 60, 68	32 La Ruelle	17/09/13
Terrain bâti	Section AN n° 158	172 J Allée des Cascatelles	17/09/13
Terrain non bâti	Section 251 BM n° 138, 140,139 et 142	Route du Stade	17/09/13

- ↳ **Animation « informatique » activités péri-éducatives** : contrat du 11/09/2013 avec la société LSINFORMATIQUE pour un montant de 52.50 € par intervention, à raison de 4 interventions par semaine scolarisée durant toute l'année scolaire 2013/2014.
- ↳ **« Initiation chinois » activités péri-éducatives** : contrat du 03/09/2013 avec Mme FRANCO Sophie pour un montant de 30 € HT par intervention, à raison de 4 interventions par semaine scolarisée, durant toute l'année scolaire 2013/2014.
- ↳ **Fourniture et pose géotextile lieu-dit « Les Tattes de Meyrin »** : contrat du 10/09/2013 avec l'entreprise FAMY d'un montant de 14 554.80 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

La séance a été levée à 22h.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 5 novembre 2013